

## DOCUMENT INFORMATIF – ENSEIGNANTS LÉGALEMENT QUALIFIÉS OU ÉTUDIANTS

Dans ce guide, vous trouverez plusieurs réponses à vos questions.

### MA CARRIÈRE

#### DOCUMENTS À FOURNIR LORS DE VOTRE POSTULATION

Pour postuler comme enseignant(e) légalement qualifié(e), vous devez fournir les documents suivants :

- Curriculum vitae
- Qualification légale d'enseigner (brevet d'enseignement, permis d'enseigner ou autorisation provisoire d'enseigner)
- Formulaire de déclaration relative aux antécédents judiciaires
- Autorisation de prise de références (supérieurs immédiats, milieux de stages acceptés)

Pour postuler comme étudiant(e) en enseignement, vous devez fournir les trois documents suivants :

- Curriculum vitae
- Relevé de notes à jour de baccalauréat avec 15 crédits complétés minimalement ou relevé de notes à jour de maîtrise qualifiant en enseignement avec 6 crédits complétés minimalement
- Preuve d'inscription à la session actuelle ou à la prochaine session (si cette information ne figure pas déjà sur votre relevé de notes)
- Formulaire de déclaration relative aux antécédents judiciaires
- Autorisation de prise de références (supérieurs immédiats, milieux de stages acceptés)

\*Il n'y a pas d'entrevue d'embauche.

#### TYPES D'AFFECTATION POSSIBLES

**Suppléance occasionnelle (court terme)** : Nous vous invitons à accéder quotidiennement à notre plateforme web au <https://candidaturesuppleance.csmv.qc.ca/>

Pour obtenir de l'aide concernant la suppléance, veuillez contacter le poste 4616 du lundi au vendredi de 6h à 10h ou communiquer avec nous par courriel à l'adresse suivante : [recherchesuppleance@csmv.qc.ca](mailto:recherchesuppleance@csmv.qc.ca).

**Remplacement (moyen/long terme)** : Sur notre site Internet, nous affichons les remplacements en cours d'année. Ils sont disponibles à l'endroit suivant : [www.csmv.qc.ca](http://www.csmv.qc.ca) / Emplois / Informations destinées au personnel enseignant / Liste des affectations en enseignement disponibles.

**Si le remplacement obtenu est d'une durée prédéterminée de 2 mois ou plus, il s'agit alors d'un contrat.** Lorsque votre contrat sera confirmé, vous recevrez par courriel de la part du secteur enseignant votre lettre d'engagement dans les semaines suivantes. Pour plus de détails, vous pouvez contacter le secteur enseignant au courriel suivant : [srh.dossier.enspro@csmv.qc.ca](mailto:srh.dossier.enspro@csmv.qc.ca).

## CRÉATION DE VOTRE DOSSIER D'EMPLOYÉ(E) ET NUMÉRO DE MATRICULE

Lorsque votre première affectation vous sera confirmée, vous recevrez un courriel vous précisant les documents à fournir pour l'ouverture de votre dossier. Dans l'éventualité où vous ne le recevez pas dans la semaine suivant votre entrée en fonction, nous vous invitons à communiquer avec nous à [seance\\_accueil@csmv.qc.ca](mailto:seance_accueil@csmv.qc.ca) afin que nous puissions vous le faire parvenir.

Plusieurs documents vous seront demandés afin que vous puissiez obtenir votre premier paiement (ex. : spécimen chèque, NAS, relevé de notes, etc). Votre numéro de candidat(e) temporaire (C0123456) sera transformé en numéro de matricule d'employé(e) (000012345). Celui-ci vous sera envoyé à votre courriel personnel.

## INFORMATIQUE

### Q - Comment obtenir l'accès au Carrefour (Intranet), aux ordinateurs, aux tableaux interactifs, aux photocopieurs ou pour avoir une adresse courriel du CSS Marie-Victorin?

- Votre secrétaire d'école/de centre pourra faire la demande pour vous donner accès à ces logiciels.

### Q – J'ai de la difficulté à me connecter à la plateforme de suppléance : que dois-je faire?

Selon la situation, il y a plusieurs possibilités :

- Modifier votre mot de passe. Pour ce faire, vous devez utiliser le lien ci-dessous et cliquer sur « Vous avez oublié vos données d'accès » :  
[https://candidat.csmv.qc.ca/paie/asp/Candidat.aspx?jlsid=1&HH\\_0=candidat.general.Accueil&jlrun=candidat.general.OubliMotPasse](https://candidat.csmv.qc.ca/paie/asp/Candidat.aspx?jlsid=1&HH_0=candidat.general.Accueil&jlrun=candidat.general.OubliMotPasse)
- \* Vous devez entrer vos nom, prénom et adresse courriel personnelle pour recevoir le nouveau mot de passe.
- Modifier vos disponibilités (date et périodes de disponibilités) : [Procédure de mise à jour de vos disponibilités](#)
- Réessayer de vous connecter à la plateforme de suppléance : <https://candidaturesuppleance.csmv.qc.ca/>
- Pour obtenir de l'aide, veuillez contacter, du lundi au vendredi de 6h à 10h, le poste 4616 ou le courriel suivant : [recherchesuppleance@csmv.qc.ca](mailto:recherchesuppleance@csmv.qc.ca).

## MES CONDITIONS D'EMPLOI

### Q - Où puis-je consulter la convention collective?

- Vous pouvez y accéder via le lien suivant : <https://www.syndicatchamplain.com/ma-section/marie-victorin-enseignant/>

## DEMANDE D'ATTESTATION D'EMPLOI OU D'EXPÉRIENCE

### Q - J'ai besoin d'obtenir une attestation d'emploi ou d'expérience, où dois-je m'adresser?

- Vous devez en faire la demande par courriel à : [SRH.dossier.enspro@csmv.qc.ca](mailto:SRH.dossier.enspro@csmv.qc.ca)

## TAUX DE SUPPLÉANCE

### Taux de suppléance (remplacement de 20 jours et moins) :

Payé à la période :

Primaire :

<b>60 minutes ou moins</b>	<b>46,52\$</b>
<b>Entre 61 minutes et 150 minutes</b>	<b>116,30\$</b>
<b>Entre 151 minutes et 210 minutes</b>	<b>162,82\$</b>
<b>Plus de 210 minutes</b>	<b>232,60\$</b>

Secondaire :

<b>Moins de 60 minutes</b>	<b>46,52\$</b>
<b>75 minutes plus</b>	<b>69,78\$</b>
<b>150 minutes et plus</b>	<b>139,56\$</b>
<b>Plus de 210 minutes</b>	<b>232,60\$</b>

À la formation professionnelle et à l'éducation des adultes :

**58,77\$/heure**

## ÉCHELLE SALARIALE

Voici l'échelle salariale en date de 2023 lorsque vous obtenez un **remplacement de plus de 20 jours** :

Payé selon une échelle salariale :

Classe-échel	Taux
00-01	46 527,00
00-02	49 636,00
00-03	53 541,00
00-04	55 326,00
00-05	56 550,00
00-06	57 801,00
00-07	60 259,00
00-08	62 820,00
00-09	65 489,00
00-10	68 273,00
00-11	71 174,00
00-12	74 199,00
00-13	77 353,00
00-14	80 640,00
00-15	84 066,00
00-16	92 027,00

Votre échelon est calculé selon le nombre d'années de scolarité complétées (peu importe le domaine) ainsi que le nombre d'années d'expérience en enseignement.

## Scolarité :

- 16 ans = échelon 1
- 17 ans = échelon 3
- 18 ans = échelon 5
- 19 ans = échelon 7
- 19 ans avec doctorat 3<sup>e</sup> cycle = échelon 9

### Exemple :

Quelqu'un qui aurait 16 ans de scolarité (parcours régulier : primaire + secondaire + cégep + université) et 5 ans d'expérience en enseignement serait à l'échelon 6

Scolarité = 16 = (échelon 1) + (expérience = 5) = échelon 6

## À quel moment augmente-t-on d'un échelon ?

- Pour l'expérience : au 1<sup>er</sup> juillet de l'année suivante
- Pour la scolarité : au 1<sup>er</sup> juillet ou à la 101<sup>e</sup> journée dépendant du statut de l'employé et de la date d'octroi des crédits

## Q – Quel est mon échelon? (après avoir obtenu un remplacement de 20 jours et plus)

- Consultez votre relevé de salaire ou votre lettre d'engagement
- Si des questions demeurent, contactez le secteur enseignant par courriel : [SRH.dossier.enspro@csmv.qc.ca](mailto:SRH.dossier.enspro@csmv.qc.ca)

## MA RÉMUNÉRATION

### Q - Où puis-je m'adresser si j'ai des questions à propos de ma rémunération et(ou) de mes avantages sociaux?

- Si vous n'avez pas de contrat, c'est la secrétaire de votre école qui s'occupe de vos paiements.
- Si vous avez un contrat, c'est le secteur de la rémunération qui s'occupe de vos paiements.
- Pour toute question, vous pouvez contacter la ligne Info-PAIE : poste 2093 ou [acces\\_paie@csmv.qc.ca](mailto:acces_paie@csmv.qc.ca)

Voici également un document explicatif pour vous aider à mieux comprendre votre relevé de salaire :

[Lire et comprendre mes relevés de salaire](#)

## MES AVANTAGES SOCIAUX

### Q - Quels sont les avantages sociaux auxquels j'ai droit si j'ai un contrat (remplacement de 2 mois et plus)?

- Banques de congés de maladie (pour un total maximal de 6 jours de maladie monnayables selon le pourcentage d'affectation et le nombre de mois travaillés, soit 0,6 jour/mois).  
*Exemple : pour un contrat de 5 mois à 100% de tâche, l'enseignant aura 3 jours de maladie.*
- Assurances collectives (BENEVA) : Assurance maladie, assurance vie et assurance salaire. Services complémentaires disponibles au choix (ex. : physiothérapie, massothérapie, examen de la vue, etc.).

### Q - Je suis étudiant(e) ou enseignant(e) légalement qualifié(e) et j'aimerais savoir quels sont les critères pour accéder aux listes de priorité.

#### Liste B :

- Fournir une attestation de réussite d'un test de français répondant aux exigences du Centre de services scolaire Marie-Victorin;
  - Une photocopie de vos résultats (moyenne de 70 % et plus pour tous les champs d'enseignement à l'exception du français langue maternelle – moyenne de 80 %), émanant soit du CEFranc, TECFÉE, Télé-Université (SEL) ou TURBO de l'université de Sherbrooke;
  - **Anglais langue seconde et espagnol** : Pour l'enseignement de l'anglais langue seconde et de l'espagnol, le test de français n'est pas requis, seule une connaissance fonctionnelle du français est exigée
- Obtention d'un contrat à temps partiel, à la leçon ou avoir effectué une continuité de plus de 20 jours dans un même remplacement;
- Posséder une autorisation d'enseigner valide:
  - Relevé de notes final signé du registraire avec la mention programme complété ou grade conféré;
  - Permis d'enseignement valide;
  - Renouvellement de l'autorisation provisoire d'enseigner
  - Brevet d'enseignement.
- La liste B donne accès aux contrats uniquement.

#### Liste A :

- Avoir complété les 180 jours d'évaluations
- Avoir une évaluation positive ou l'absence d'évaluation
- Posséder une autorisation d'enseigner valide:
  - Relevé de notes final signé du registraire avec la mention programme complété ou grade conféré;
  - Permis d'enseignement valide;
  - Renouvellement de l'autorisation provisoire d'enseigner
  - Brevet d'enseignement.
- La liste A donne accès à des postes réguliers selon la qualification légale de l'enseignant(e). À noter que la liste A donne accès à des contrats ou des postes réguliers.

#### **Participation aux séances d'affectation :**

Si vous êtes éligible, vous recevrez une invitation par courriel pour y participer. Généralement, les séances se tiennent durant les mois de juillet et d'août. Si vous n'avez pas reçu d'invitation et croyez y être éligible, veuillez communiquer avec le secteur enseignant à : [SRH.dossier.enspro@csmv.qc.ca](mailto:SRH.dossier.enspro@csmv.qc.ca)

#### **ÉVÉNEMENT DE RECRUTEMENT POUR LA RENTRÉE SCOLAIRE : L'OPÉRATION GRAND V!**

L'Opération Grand V se déroule généralement à la mi-août, après les séances d'affectation des enseignants. Tous les contrats disponibles sont affichés. Tous les enseignants qui n'ont pas obtenu un contrat peuvent se présenter et aller y déposer leur candidature directement aux directions présentes en précisant le(s) contrat(s) qui les intéresse(nt). À titre indicatif : pour l'année scolaire 2023-2024, nous avons 395 contrats disponibles.

## MA SANTÉ AU TRAVAIL

**Q - J'ai des questions en lien avec l'assurance salaire, les accidents de travail, la SAAQ, l'IVAC, les congés de maternité et congés parentaux : où dois-je m'adresser?**

- Vous pouvez consulter le [Carrefour](#) sous Espace employé / Ma santé et sécurité au travail.

## J'AI UNE AUTRE QUESTION



**Q - Ma question ne se retrouve pas dans la liste : où dois-je m'adresser?**

L'équipe Info-RH est disponible du lundi au jeudi de 8 h 30 à 16 h 30 et le vendredi de 8 h à 16 h.

Notre équipe est disponible durant les heures de dîner.

Par téléphone : Postes 2047 et 2093 (Tous les messages sont écoutés et traités plusieurs fois par jour.)

En personne : 13, rue Saint-Laurent Est, Longueuil (2<sup>e</sup> étage).

Par courriel : [resshum@csmv.qc.ca](mailto:resshum@csmv.qc.ca)